



DATE DE PRESCRIPTION POUR RECUPERER UN HERITAGE

Par **MARTINE MOURIER**, le **26/10/2018** à **15:52**

Bonjour , je voudrais savoir s'il y a une date de prescription pour réclamer un héritage (de ma grand mère paternelle)qui ne m'a pas été versé suite à la vente de ma maison après mon divorce en 2001. Cet héritage m'a été versé en 3 fois : mars , juin et septembre 1991. Il est d'un montant de 96758,55 fr soit 14750,75 euros...Bien sûr j'ai en ma possession les lettres du notaire qui s'est occupé de cette succession.

Merci d'avance de votre réponse et de vos conseils.

Bien cordialement

MOURIER MARTINE

Par **youris**, le **26/10/2018** à **17:24**

bonjour,

je ne comprends pas ce que la vente de votre maison après votre divorce a à voir avec l'héritage de votre grand-mère.

vous vous contredisez puisque vous écrivez successivement " réclamer un héritage (de ma grand mère paternelle)qui ne m'a pas été versé " puis " Cet héritage m'a été versé en 3 fois : mars , juin et septembre 1991."

salutations